



Sainte-Clotilde, le 28 novembre 2023.

Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion

L'éventualité de la disparition de la presse écrite locale, une catastrophe pour la démocratie...

Au moment où l'écosystème de la presse locale connaît une crise sans précédent, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion - instance représentative de la société civile organisée - estime de son devoir de se mobiliser et d'attirer l'attention de la population sur l'enjeu démocratique que représente cette crise.

La liberté de la presse est une liberté obtenue à La Réunion, en France et dans un certain nombre de pays au prix de longues luttes, mais elle est loin d'exister aujourd'hui encore partout dans le monde. Sur 190 pays, la situation de la presse est jugée de très préoccupante à problématique dans 138 pays, alors que seulement 52 pays présentent une situation "satisfaisante" ou "favorable".

Un secteur des médias indépendant tire son pouvoir de la communauté qu'il informe et confère en retour à cette même communauté le pouvoir d'être un partenaire à part entière dans le processus démocratique.

La presse doit, de ce fait, être diverse et plurielle afin que les citoyens puissent être à même, éclairés par leurs apports, de faire des choix libres et éclairés. En contrepartie, les démocraties se doivent de protéger cette institution. « *Sans liberté de la presse, la démocratie ne peut survivre. Sans liberté d'expression, il n'y a pas de liberté tout court* » déclarait Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU, le 15 septembre 2022, à l'occasion du 15^{ème} anniversaire de la Journée internationale de la démocratie.

Dans le même temps, l'essor des plateformes numériques et des réseaux sociaux a bouleversé en profondeur l'espace public et la sphère de l'information. Les médias dits « traditionnels » voient aujourd'hui leur modèle remis en question, à l'heure où algorithmes et intelligence artificielle font craindre la manipulation des opinions des citoyens et citoyennes.

Or, certaines études attestent que 52 % des Français jugent la presse écrite crédible, alors qu'une personne sur cinq seulement juge pertinente les informations qui se trouvent sur internet. Dans ce contexte, il est d'autant plus nécessaire de protéger le métier de journaliste, créer les conditions d'une information fiable, indépendante et pluraliste, et d'agir en faveur de l'éducation aux médias.

La nécessité de lever les soupçons pesant sur l'indépendance des titres de presse et des journalistes vis-à-vis du pouvoir politique et du secteur économique a conduit le législateur

à intervenir afin de réguler la concentration de la presse quotidienne française¹. L'État a, par ailleurs, pris la mesure de la crise de la presse en réformant le dispositif d'aides au maintien du pluralisme aux quotidiens nationaux d'information politique et générale à faibles ressources publicitaires et à faibles ressources de petites annonces².

Mais, les médias d'outre-mer n'ont pas accès à ces aides, du fait de leur modèle économique spécifique. Ils doivent faire face à un contexte particulier (exiguïté du marché, importants coûts de production, faible pouvoir d'achat de la population, taux d'illettrisme élevé...) qui pèse lourdement sur leur niveau de rentabilité.

Un rapport des inspections générales des affaires culturelles et de l'administration avait d'ailleurs soulevé ces difficultés structurelles fin 2019. Il avait permis la création d'un fonds d'aide au pluralisme des titres ultramarins de 2 millions d'euros en 2021, dont le solde de l'exercice 2023 est attendu localement dans les jours qui viennent. Mais, il s'agit d'un dispositif qui n'est absolument pas à la hauteur des enjeux économiques en question.

La situation actuelle en est l'illustration parfaite. Le Quotidien de La Réunion - qui a contribué, en 1976, à l'ouverture médiatique en proposant un espace de débat et de compte-rendu beaucoup plus pluraliste que ne l'était le paysage médiatique local, dominé par deux journaux d'opinion - affiche depuis quelques jours un sinistre décompte à la une de son édition quotidienne. Le 13 décembre devrait s'achever son processus de liquidation-cession. La seule offre de reprise reçue a été déclarée irrecevable par le tribunal. Il n'y a donc, à l'heure actuelle, pas de perspective identifiée de sortie de crise.

Au vu de cette situation, le CCEE, fidèle à la logique d'éducation populaire qui le caractérise, souhaite apporter son soutien et témoigner sa solidarité à tous les journalistes et professionnels de la presse écrite et leurs familles qui voient leur outil de travail menacé de disparition.

Un soutien formulé au pluriel, car, si le Journal de l'Île de La Réunion ne se trouve aujourd'hui pas dans une situation aussi extrême, son modèle économique est loin d'être assuré, comme il l'a lui-même évoqué, à plusieurs reprises, dans ses colonnes.

C'est donc, en fait, l'ensemble de la presse écrite quotidienne réunionnaise qui est dans le l'œil du cyclone.

Le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement de La Réunion incite la population, le monde économique et culturel ainsi que les pouvoirs publics à se mobiliser afin de ne pas laisser s'éteindre des supports historiques de la démocratie réunionnaise.

Elle encourage également les autres médias à soutenir leurs confrères, le cas présent étant possiblement les prémices d'une crise élargie.

Le CCEE s'associe, enfin, à toutes les démarches entreprises par le Conseil Régional, menées dans l'attente du soutien de l'État. Car, dans un contexte mondial et régional marqué par des conflits sanglants et des tensions géopolitiques, menacé par la montée des populismes, il est plus que jamais nécessaire de se mobiliser et d'agir pour le maintien de l'existence d'une presse pluraliste, fondement d'une démocratie éclairée.

Roger Ramchetty,
Président du Conseil de la Culture, de l'Éducation et de l'Environnement.

¹ La loi du 23 octobre 1984, dite loi "anti-Hersant", une décision du Conseil constitutionnel, reconnaît le pluralisme des quotidiens d'information politique et générale comme étant « en lui-même un objectif de valeur constitutionnelle ».

² Dans son rapport de juillet 2013, la Cour des Comptes avait préconisé de simplifier le système d'aides pour « faciliter leur pilotage mais également de concentrer leur impact dans deux directions complémentaires d'un côté, la presse d'information politique et générale et, de l'autre, la transition technologique de la filière ».